MAIRIE DE LA BALME-DE-THUY

ARRÊTE MUNICIPAL N° AR 2013-01

ARRETE N° AR 2013-01 du 14 janvier 2013 PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-19,

VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,

VU la délibération en date du 19 avril 2004 prescrivant l'élaboration du PLU,

VU l'ordonnance en date du 28 décembre 2012 de M. le président du tribunal administratif de Grenoble désignant Monsieur BULINGE Bernard en qualité de commissaire-enquêteur, ainsi que Monsieur SAPPEI Jacques désigné suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de LA BALME DE THUY pour une durée de 34 jours du lundi 11 février 2013 au samedi 16 mars 2013

ARTICLE 2

Monsieur BULINGE Bernard exerçant la profession de dirigeant d'entreprises a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Grenoble et Monsieur SAPPEI Jacques désigné suppléant.

ARTICLE 3

Le dossier d'élaboration du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de LA BALME DE THUY pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, (mardi et jeudi de 14 heures à 18 heures 30 minutes) du lundi 11 février 2013 au samedi 16 mars 2013 inclus ainsi que les samedis 16 et 23 février et les samedis 02, 09, 16 mars 2013 de 9 heures à 11 heures 30 minutes. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de LA BALME DE THUY, CHEF LIEU, 74230 LA BALME DE THUY.

ARTICLE 4

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de LA BALME DE THUY :

- le samedi matin 16 février 2013, de 9 heures à 11 heures 30 minutes ;
- le mardi après-midi 26 février 2013 de 15 heures 30 minutes à 18 heures ;
- le jeudi après-midi 7 mars 2013 de 15 heures 30 minutes à 18 heures ;
- le samedi matin 16 mars 2013, de 9 heures à 11 heures 30 minutes.

ARTICLE 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra, au maire, le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute Savoie et à Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de LA BALME DE THUY aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de LA BALME DE THUY. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion. L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la commune de LA BALME DE THUY. Ces mesures de publicités seront justifiées par une attestation du maire.

ARTICLE 8

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de l'élaboration est le conseil municipal par une délibération.

ARTICLE 9

Le Maire de la commune de LA BALME DE THUY est responsable du projet de plan local d'urbanisme.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées en mairie par téléphone au 04-50-02-16-89 ou à l'accueil aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 10

Le présent arrêté sera affiché dans les conditions habituelles, copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute Savoie et à Monsieur BULINGE Bernard, commissaire-enquêteur.

Fait à LA BALME DE THUY, le 14 janvier 2013

Affiché le : 15 Juniler....2013

LE MAIRE

Christian DEROUSSIN

2